

QUAND PRENDRE CONTACT ?

Dès que possible afin de connaître les aides complémentaires et AVANT de débiter les travaux.

DURÉE DU DISPOSITIF

L'aide est mise en place jusqu'au 31 décembre 2020.

PROCÉDURE

- ① Retrait d'un formulaire au service Autorisation droits des sols (Services techniques, 5 rue La Fayette).
- ② Dépôt du formulaire de demande d'aide accompagné des demandes d'autorisation d'urbanisme.
- ③ Instruction de la demande par les services municipaux.
- ④ Réalisation des travaux après accord écrit de la Ville de La Roche-sur-Yon.
- ⑤ Versement de l'aide après présentation de la ou des factures acquittées.

EN SAVOIR PLUS

INFORMATION SUR LE DISPOSITIF D'AIDE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES

Pôle Développement aménagement et planification
Service Aménagement et paysage
5 rue La Fayette La Roche-sur-Yon
02 51 47 49 94
frederic.sachot@larochesuryon.fr

RETRAIT ET DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service Autorisation droits des sols
5 rue La Fayette, La Roche-sur-Yon
02 51 47 47 22
accueilads@larochesuryon.fr

Lundi au jeudi, 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi, 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h



AIDE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES

